



Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat aux Transports
Hôtel Le Play
40 rue du Bac
75007 PARIS

Montreuil, le 28 octobre 2009

N/Réf. : 09/581

Monsieur le Ministre,

Lors de notre rencontre du 26 octobre 2009, nous avons exprimé notre volonté que le champ d'application de la nouvelle convention collective en cours de négociation avec l'UNIM et l'UPF, soit étendu aux ports fluviaux.

Aujourd'hui les opérateurs de manutention sont issus de grands groupes logistiques ou d'armements et nous les retrouvons aussi bien dans les ports maritimes que dans les ports fluviaux.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que la concurrence étant ce qu'elle est dans le commerce maritime ou fluvial, les tentatives de déréglementations sociales seront de plus en plus courantes.

Contrairement aux propos tenus par l'AFPI (*Association Française des Ports Intérieurs*), les travaux de manutention effectués sur ces ports sont les mêmes que dans les ports maritimes et sont effectués avec les mêmes types d'engins ou de matériels.

Nous vous rappelons que les métiers de la manutention portuaire sont des métiers très dangereux qui requièrent un savoir-faire et des compétences très pointus. Pour cela la nouvelle convention collective reprendra les dispositions contenues dans la convention collective nationale de la manutention portuaire concernant la formation, la mise en place de CQP et le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Nous vous rappelons que ces dispositions font aujourd'hui référence au niveau européen.

Nous sommes tout à fait d'accord pour que notre pays récupère les parts de trafic qui lui reviennent et que nous puissions développer le trafic fluvial en France, mais cela ne doit pas se faire au détriment des salariés œuvrant sur les ports.

.../...

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

Si la grandeur d'un pays peut se mesurer par le trafic portuaire qui y est traité, le niveau social de ses salariés en est aussi une référence.

La reconnaissance de la force de travail de notre pays est indispensable, et il faut en finir avec ce capitalisme qui nivelle tout par le bas, donc donnons aux salariés de tous les ports un véritable statut par le biais de cette nouvelle CCN où ils pourront se retrouver et se faire respecter.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général
T. HAUTBOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. HAUTBOIS', written over a horizontal line.